

RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES DES FONCTIONNAIRES (PPCR) :

Le projet d'accord rejeté, une occasion manquée !

L'UNSA-Fonction Publique continuera à faire face.

L'accord sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des agents publics n'a pas été validé.

A qui la faute ?

L'UNSA, la CFDT, la FSU, la CFE-CGC, la CFTC et la FA-FP, après avoir chacune de leur côté consulté, se sont prononcées en faveur de la signature du projet d'accord.

FO, CGT et Solidaires ont fait connaître, quant à elles, qu'elles ne le signeront pas.

Pour être validé, un accord doit recueillir l'aval de syndicats représentant au moins 50% des voix aux élections professionnelles. Or, les 6 organisations signataires « pèsent » ensemble un peu plus de 49% des voix aux élections professionnelles.

Par leur refus, **FO, CGT et Solidaires** empêchent donc la conclusion de l'accord et portent donc ensemble la responsabilité de la non signature du projet d'accord.

Quelles conséquences pour les fonctionnaires ?

La ministre de la fonction publique avait prévu : conformément à la loi, si le projet d'accord n'était pas signé majoritairement, il ne pourrait s'appliquer.

Les fonctionnaires n'auront donc rien.

Vous avez bien lu : **rien !**

FO, CGT et Solidaires le savaient mais n'ont pas hésité pour autant à faire un choix directement néfaste aux intérêts des fonctionnaires. Sur la base d'une posture d'opposition : puisque l'ensemble des revendications des fonctionnaires ne sont pas prises en compte, elles refusent les avancées arrachées au fil de négociations auxquelles elles ont pourtant participé jusqu'au bout et qui ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie avec près d'une cinquantaine de réunions sur les deux dernières années. **Incompréhensible !**

Quelle a été la position de l'UNSA ?

L'UNSA a pesé de tout son poids dans les négociations pour faire prendre en compte la spécificité des agents publics, garantir les droits et obtenir des avancées. Elle n'a naturellement pas obtenu tout ce qu'elle demandait en faveur des agents, notamment la fin du gel de la valeur du point d'indice, mais les avancées sont incontestables. La Cour des comptes a chiffré à 5 milliards d'euros / an jusqu'en 2020 le coût des revalorisations. Ce n'est pas rien ! Certains se frottent les mains en apprenant l'échec de l'accord.

Pour l'UNSA, la question de la signature du projet d'accord était simple : fallait-il refuser ce que le gouvernement était prêt à lâcher, refuser tout en bloc, pour la seule raison que le résultat des négociations ne correspondait pas à l'ensemble de nos revendications ? Absurde ! Nous avons donc pris nos responsabilités, avec un seul souci : améliorer la situation de tous les fonctionnaires en général, en particulier celle des plus défavorisés, les agents de catégorie C.

Le choix contraire des trois organisations FO, CGT et Solidaires implique, on l'a vu, que les avancées contenues dans le projet d'accord passent à la trappe. Il en est ainsi, notamment, des mesures suivantes :

- Transfert d'une partie de la rémunération indemnitaire en indiciaire (9 points pour les agents de catégorie A, 6 points pour ceux de catégorie B, 4 points pour ceux de catégorie C). Sans incidence sur les salaires, cette évolution aurait permis néanmoins une amélioration des pensions calculées sur le traitement indiciaire ;
- Revalorisation des grilles indiciaires pour toutes les catégories et tous les grades. Pour chaque grade de chaque catégorie, l'UNSA a réalisé des projections de salaire avec/sans accord jusqu'en 2020, le résultat est édifiant, certains agents y auraient gagné plusieurs milliers d'euros, vous pouvez consulter les simulations auprès de vos délégués UNSA ;
- Meilleur déroulé de carrière pour tous. **C'est le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades quel que soit son corps ou cadre d'emploi ;**
- Principe d'une négociation salariale triennale et rendez-vous annuel. La première négociation devait se tenir en février 2016 et devait aborder la question du point d'indice dont le gel depuis cinq ans est inacceptable pour l'UNSA.

Une règle de bon sens a été perdue de vue par **FO, CGT et Solidaires** : « ce qui est pris n'est plus à prendre ! ».

Dans un contexte de crise où le pouvoir d'achat et les rémunérations baissent chaque année, l'UNSA le regrette, l'accord, même s'il n'était pas parfait, aurait profité aux personnels. C'est ce qui importe. Ceci ne nous aurait pas empêchés, pour autant de rester vigilants sur l'application effective des mesures, la transposition de certaines d'entre elles aux corps atypiques (filiales techniques, agents de maîtrise de la FPT, enseignants...), le respect du calendrier de mise en place. Et bien sûr l'UNSA aurait continué son action revendicative et de défense des intérêts des agents.

L'occasion a été manquée, **l'UNSA le regrette fortement pour les personnels !**

Et maintenant ?

L'UNSA-FP ne change pas son analyse. Les carrières doivent être améliorées. L'UNSA-FP va continuer son action syndicale pour obtenir une revalorisation nécessaire et indispensable pour les agents de la fonction publique comme pour l'avenir de la fonction publique.